

## **POLITIQUE SUR LES LANGUES OFFICIELLES**

L'organisation Entraîneurs du Canada s'est engagée à assurer, dans les deux langues officielles, toutes les communications avec ses membres et la population et tous les services qu'elle leur fournit, et à se conformer aux lignes directrices des contributions de Sport Canada concernant les langues officielles. Elle soutient les politiques et les initiatives qui encouragent et renforcent l'usage du français et de l'anglais dans le système sportif canadien et qui donnent équitablement accès au système sportif aux deux communautés linguistiques.

Entraîneurs du Canada a pour politique que les organisations et les particuliers, dont les activités, projets ou programmes sont financés ou bénéficient d'un soutien et comprennent des services ou des communications pour des membres ou des destinataires au sein de la population, doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les bénéficiaires respectent l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* et les politiques du Conseil du Trésor sur les langues officielles.

Entraîneurs du Canada fera ce qui suit :

- transmettra dans les deux langues officielles tous les communiqués à la population relatifs à ses activités, projets ou initiatives d'élaboration de politiques;
- offrira ses services dans les deux langues officielles aux entraîneurs et aux entraîneures membres, aux partenaires dans la communauté des sports et à l'ensemble de la population;
- mettra à la disposition des membres, de la communauté des sports et de l'ensemble de la population, dans les deux langues officielles, tous les documents se rapportant aux activités et aux projets, qui leur sont destinés;
- encouragera les membres des communautés des deux langues officielles à participer activement à la planification et à l'organisation des activités, des projets, des services et d'élaboration des politiques;
- organisera, au besoin, des activités, des projets et des possibilités de leadership public ou des initiatives de politiques publiques, de sorte qu'ils répondent aux besoins des deux communautés linguistiques.